



## COMPTE-RENDU CONSEIL DU 6 AVRIL 2023

### APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte de gestion et le compte administratif de la commune qui se clôturent ainsi :

- un excédent de fonctionnement de 168 161,76 €
- un excédent d'investissement de 107 417,35 €
- des restes à réaliser de 7 576,00 € en dépenses d'investissement

### AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Le conseil valide à l'unanimité l'affectation du résultat de 168 161,76 € à l'excédent de fonctionnement et 107 417,35 € en investissement (soit un total de 268 003,11 €)

### BP COMMUNE

Vote à l'unanimité du budget primitif qui se présente ainsi

INVESTISSEMENT DEPENSES : 396 634,51 € (dont 7 576,00 € de RAR soit 389 058,51 €)

INVESTISSEMENT RECETTES : 396 634,51 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 471 982,28 €

FONCTIONNEMENT RECETTES : 471 982,28 €

Soit un budget total à l'équilibre de 868 616,79 €

### VOTE DES TAUX

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux suivants (identiques à ceux de 2022)

- 36,41 % pour le foncier bâti dont 9,34 % de part communale (taux inchangé) et 27,07 % de part départementale (entièrement reversée aux communes)
- 40,48 % pour le foncier non bâti.
- 15,68 % pour la taxe d'habitation renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS) et son taux doit être voté annuellement (soit le taux de référence 2023 qui est le taux 2019, gelé de 2020 à 2022 )

### APPROBATION CA LOTISSEMENT 2022 ET COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT

Vote à l'unanimité de -18 158,40 € en fonctionnement

### AFFECTATION DU RESULTAT LOTISSEMENT

Vote à l'unanimité de -18 158,40 € en fonctionnement en report à nouveau

## **BP LOTISSEMENT**

Vote à l'unanimité du budget primitif qui se présente ainsi :

INVESTISSEMENT DEPENSES : 20 298,87 €

INVESTISSEMENT RECETTES : 20 298,87 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES 34 233,91 €

FONCTIONNEMENT RECETTES 40 312,87€

Le suréquilibre étant autorisé.

## **CITY STADE**

Après avoir présenté plusieurs devis au conseil, celui-ci, à l'unanimité, valide la proposition de Sport Nature pour la structure d'un montant de 29 708,55 € HT soit 35 650,26 € TTC hors terrassement sous réserve d'obtention de la subvention de l'Agence Française du Sport.

## ***Questions diverses***

Demande pour stationnement d'un food truck sur le terrain de foot le mercredi afin de vendre des plats et des boissons autorisée avec signature de convention et participation aux frais d'électricité.